



Conseil général de la Sarthe

Protection Maternelle et Infantile

Objet : Demande de dossier d'agrément d'assistant(e) maternel(le)

Le Mans, le

Madame, Monsieur,

Vous désirez accueillir un ou plusieurs enfants à votre domicile, en qualité d'assistant(e) maternel(le).

Afin de permettre l'examen de votre candidature, je vous remercie de compléter la demande d'agrément ci-jointe et me la retourner accompagnée, conformément aux dispositions du code de l'action sociale et des familles (Article L 421-3 du CASF) :

- d'un **extrait du casier judiciaire n° 3 de chaque majeur** vivant à votre domicile (**conjoint, enfant ou autre**), à l'exception des majeurs accueillis en application d'une mesure d'aide sociale à l'enfance (disponible sur www.justice.gouv.fr ou en écrivant à : République française Ministère de la Justice Direction des Affaires criminelles et des grâces Casier Judiciaire national 44317 NANTES cedex 3). Dans le cas d'une demande écrite, celle-ci doit être établie par l'intéressé lui-même. Pour ce qui vous concerne, ce document n'est pas demandé, l'administration ayant l'obligation de se procurer l'extrait du casier judiciaire n° 2 du candidat.
- du **certificat médical** ci-joint complété par le médecin de votre choix, attestant que vous ne présentez aucune contre-indication à l'exercice de cette profession et que vos vaccinations sont à jour (*ce certificat est à joindre, sous enveloppe cachetée, à votre dossier*).

De plus, je vous informe que la maîtrise du français oral par le candidat est exigée.

Si vous obtenez l'agrément, conformément aux dispositions législatives et réglementaires, vous devrez suivre obligatoirement une formation de 120 heures.

Je tiens à vous préciser que **vous ne pourrez accueillir un enfant qu'après avoir effectué les 60 premières heures de cette formation**, qui vous seront proposées dans un délai maximum de 6 mois à compter de la date de réception de votre demande d'agrément.

Vous serez toutefois dispensé(e) de suivre cette formation :

- si vous êtes titulaire d'un des diplômes prévus par la loi et dont vous joindrez une photocopie (CAP petite enfance, diplôme professionnel d'auxiliaire de puéricultrice, ou tout autre diplôme intervenant dans le domaine de la petite enfance et au moins de niveau III),
- si vous avez déjà effectué la formation obligatoire (60 h) des assistants maternels lors d'un précédent agrément (joindre une photocopie).

Je vous prie d'agrèer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président du Conseil général
et par délégation
Le Directeur Enfance-Famille

Evelyne Simonin



EXAMEN MEDICAL

Protection Maternelle et Infantile

**Bureau de Gestion des Agréments des
Assistants maternels et familiaux**

En vue de l'obtention
de l'agrément

Ce certificat médical est à joindre, sous enveloppe cachetée, à votre dossier de demande d'agrément d'assistant(e) maternel(le).

Je soussigné, Docteur certifie que :

Madame ou Monsieur

Domicilié(e)

.....

ne présente aucune contre-indication médicale à l'exercice de la profession d'assistant(e) maternel(le), et que ses vaccinations sont à jour.

présente une contre-indication médicale à l'exercice de la profession d'assistant(e) maternel(le).

Le
(Signature et cachet du médecin)